

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Bodin-----
ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , de favoriser le stockage du carbone par la plantation d'arbres et de végétaux pérennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 8 afin d'encourager les collectivités publiques non pas seulement à éviter les émissions de gaz à effet de serre mais aussi à être acteurs de leur diminution en favorisant le stockage du carbone réalisé par les plantes.

En effet, la photosynthèse est le processus naturel qui a permis de rendre l'atmosphère respirable, il y a trois milliards d'années en fixant le gaz carbonique contenu dans l'atmosphère primitive terrestre et en libérant de l'oxygène. La plantation de végétaux, pour leur capacité à réaliser cette photosynthèse, est une solution performante de lutte contre le réchauffement climatique.

Les végétaux permettent par ailleurs, de réguler la température intérieure des bâtiments situés à proximité et ainsi de réduire la consommation d'énergie en chauffage ou en climatisation :

- l'hiver, les végétaux jouent le rôle de brise vent et diminuent l'infiltration d'air froid dans les bâtiments jusqu'à 50% ce qui correspond à des économies potentielles de chauffage de l'ordre de 10 à 12% par an (McPherson, 2005) ;

- l'été, le feuillage peut filtrer de 60 % à 90 % du rayonnement solaire. Des études ont démontré des températures moindres dans des quartiers où la végétation est présente.

Les végétaux apportent aussi de nombreuses contributions à l'amélioration de l'environnement :

- en terme d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur grâce à leur capacité à humidifier l'air et à fixer les particules fines et certains polluants ;

- en terme d'introduction et de préservation de la biodiversité en ville par les jardins et les espaces verts ;

- en terme de santé publique grâce à l'action positive des jardins et espaces verts sur la santé physique et psychique des individus. Des études ont ainsi montré que l'accès à un lieu végétalisé induit directement un rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle et diminue le stress (Ulrich et Simon, 1986) ;

- en terme de réduction des nuisances sonores car les surfaces végétales absorbent les sons alors que les surfaces minérales les réfléchissent et les amplifient.

Au vu de ces éléments, la plantation d'arbres et de végétaux pérennes participe à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi en terme de préservation de la biodiversité et de prévention des risques pour l'environnement et la santé et est à rendre prioritaire dans la mission de gestion du territoire par les collectivités territoriales.